

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE L'INTEGRATION,
DE L'IDENTITE NATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE

Paris, le **26 OCT. 2010**

Le ministre de l'immigration, de l'intégration, de
l'identité nationale et du développement solidaire

à

Mesdames et Messieurs les
Préfets de département

CIRCULAIRE NOR IMIC1000123C

OBJET: Prix de l'intégration et de soutien à l'intégration

P.J. : Trois annexes

Afin de promouvoir les réussites en matière d'intégration des personnes immigrées au sein de la société française et de valoriser des parcours exemplaires, je souhaite décerner pour la troisième année le «prix de l'intégration et du soutien à l'intégration» institué par arrêté ministériel du 16 juin 2008.

Ces prix ont pour objectif, par l'exemplarité des parcours d'intégration sélectionnés et des actions de soutien distinguées, de mettre en exergue de nouveaux modèles d'intégration réussie au sein des différentes composantes de la société, et de promouvoir ainsi les meilleures pratiques dans ce domaine.

Je remettrai ces prix lors d'une cérémonie officielle, à 10 lauréats, sélectionnés par un jury national sur la base de vos propositions qui concerneront :

- **Pour le prix de l'intégration, des personnes physiques** dont le parcours d'intégration est particulièrement réussi quel qu'en soit le champ (économique, social, culturel, civique, sportif, etc.) ;
- **Pour le prix du soutien à l'intégration, des personnes physiques ou morales** qui se sont illustrées pour accompagner, soutenir et favoriser la réussite de parcours d'intégration.

Au cœur de la mise en œuvre de la nouvelle politique d'intégration dont j'ai précisé les grands axes dans la circulaire du 28 janvier 2010 relative aux programmes régionaux et départementaux d'intégration des populations immigrées (PRIPI- PDI), vous êtes les mieux à même d'identifier, en vous appuyant sur vos partenaires habituels, des parcours d'intégration particulièrement exemplaires, ainsi que des personnes, ou des structures, qui ont activement participé à des actions de promotion de l'intégration.

A cet effet, je vous remercie de transmettre vos propositions de candidature à Monsieur le Directeur de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté (DAIC), pour le **1^{er} décembre** au plus tard, dans chacune des deux catégories mentionnées ci-dessus.

Ces propositions seront accompagnées des éléments énumérés en annexes 2 et 3. L'annexe 1 présente la procédure de sélection des dossiers et le calendrier.

Un comité examinera les propositions de chaque département et procédera à une présélection des dossiers qui seront soumis au jury national du Prix de l'intégration et du soutien à l'intégration à qui revient le choix définitif des lauréats.

Enfin, au-delà de cette initiative nationale, je souhaiterais que vous puissiez, selon les mêmes principes, mettre en place des actions locales, notamment dans le cadre des PRIPI et PDI, de reconnaissance des réussites de l'intégration participant aux mêmes objectifs.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous remercie de votre engagement personnel et de l'intérêt que vous portez à cette démarche à laquelle j'attache une importance toute particulière.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Besson', with a long vertical stroke extending downwards from the end of the name.

Eric BESSON

ANNEXE I

Procédure de sélection des dossiers et calendrier

1. Critères de choix des dossiers

Prix de l'intégration

Il est rappelé que pour être éligible au Prix de l'intégration, il convient :

- d'être majeur ;
- d'être de nationalité étrangère ou naturalisé français, ou bien issu de l'immigration ;
- d'être, s'agissant des personnes de nationalité étrangère, en situation régulière au regard du séjour en France ;
 - d'avoir un casier judiciaire vierge ;
 - d'avoir élaboré, construit un projet ou accompli un parcours personnel exemplaire qui rayonne par son contenu et notamment du point de vue de son implication positive dans la vie économique, sociale, associative, civique, environnementale, culturelle ou sportive.

Prix du soutien à l'intégration

- **Pour les personnes physiques**
 - être majeur ;
 - et disposer d'un casier judiciaire vierge.
- **Pour les personnes morales :**
 - être en règle au regard des obligations fiscales, sociales et juridiques ;
 - s'être illustré par un soutien exemplaire ayant permis à des personnes étrangères ou d'origine étrangère d'avoir réussi leur parcours d'intégration dans l'un des domaines d'activités précités.

2. Modalités de sélection des candidats

Les préfetures sont en charge de proposer une candidature pour chacune des deux catégories de prix. Elles associeront leurs partenaires institutionnels, associatifs et leurs interlocuteurs de la société civile particulièrement impliqués dans les problématiques d'accueil, d'intégration et de promotion de la diversité. Le réseau territorial de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) pourra apporter son appui ainsi que de celui de l'Agence Nationale de la Cohésion Sociale et de l'Egalité des chances (ACSE).

La proposition

Pour chaque proposition, il est demandé de résumer, **dans une fiche synthétique d'une page** (annexe 2 et 3), le dossier et les motivations du choix effectué. Cette fiche doit être accompagnée d'un dossier présentant d'une façon plus détaillée, mais n'excédant pas 4 pages, la personne physique ou morale, son action et ce qui la distingue particulièrement.

Les coordonnées du correspondant en préfecture devront figurer en accompagnement de la proposition.

ANNEXE I

Dans tous les cas, les préfetures veilleront à recueillir l'accord explicite des personnes tant physiques que morales proposées.

La date limite de réception des dossiers à la DAIC est fixée au 1^{er} décembre 2010.

En 2009, 90 candidatures ont été proposées dont 56 pour le Prix de l'intégration et 34 pour le Prix du soutien à l'intégration.

La présélection

Un comité, chargé de la présélection des dossiers soumis au jury national du Prix de l'intégration et du soutien à l'intégration, se réunira sous la présidence du Directeur de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté.

Il sera composé des représentants de l'OFII, de l'ACSE, de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI), et du Haut Conseil à l'intégration (HCI),

A titre d'information, le comité de présélection 2009 qui a établi une liste correspondant à environ un tiers des dossiers reçus, a été particulièrement attentif aux critères suivants :

- importance de la notion de parcours d'intégration qui s'inscrit dans la durée ;
- reconnaissance des efforts déployés pour l'apprentissage de la langue française ;
- valorisation du parcours de formation dans un contexte de migration difficile ;
- prise en compte de la volonté de naturalisation de la part des candidats.

Le Jury national :

Le Jury national, présidé par le président du HCI, opère le choix final des 10 lauréats parmi les dossiers présélectionnés (31 en 2009, dont 17 au titre du prix de l'intégration et 14 au titre du prix de soutien à l'intégration):

- **5 lauréats au titre du Prix de l'intégration ;**
- **5 lauréats au titre du Prix de soutien à l'intégration.**

3. Calendrier :

Le calendrier retenu est le suivant :

- 1^{er} décembre 2010 : date limite d'envoi des dossiers de candidatures à la DAIC
- Janvier 2011 : réunion du comité technique de présélection
- Février 2011 : réunion du Jury national
- Mars 2011 : remise officielle du Prix de l'intégration après la réunion du jury du Prix de l'intégration.

4. Dotation du prix

S'agissant des personnes physiques, le prix est doté de 3 000 euros et pour les personnes morales de 5 000 euros.

Direction de l'Accueil, de l'Intégration et de la citoyenneté

Prix de l'intégration
Fiche individuelle

Département : Nom du correspondant Préfecture : Fonction /email/téléphone	
Proposition de candidature: Nom – Prénom	
Sexe	
Coordonnées (adresse, email, téléphone)	
- Date de naissance : - Date d'arrivée en France : - Date de naturalisation :	
Nationalité ou origine si naturalisé	
Présentation du candidat : principales caractéristiques sociales, professionnelles,..	
Champs privilégiés d'activité : économique, sportif, culturel, citoyenneté, éducatif, social...	
Etapes remarquables du parcours d'intégration	
Principales raisons motivant la proposition Autres avis motivés	

ANNEXE 3

Direction de l'Accueil, de l'Intégration et de la citoyenneté

Prix du soutien à l'intégration
Fiche individuelle

<p><u>Département :</u> Nom du correspondant Préfecture Fonction/email/téléphone</p>	
<p><u>Proposition de candidature :</u> - Personne morale (nom du Président, du directeur) - Personne physique</p>	
<p><u>Coordonnées</u> (adresse, email, téléphone)</p>	
<p><u>Présentation :</u> - personne morale : date de création, objet, salariés, bénévoles, adhérents, publics cibles, domaine d'intervention... - personne Physique : champ, cadre et modalités d'intervention...</p>	
<p><u>Caractéristiques des actions entreprises</u> au titre du soutien à l'intégration : publics, partenariats, champs d'intervention...</p>	
<p><u>Principales raisons motivant la proposition</u></p> <p><u>Autres avis motivés :</u></p>	